

DROIT À L'HABITAT : QUELS CHOIX STRATÉGIQUES POUR LE RASSEMBLEMENT WALLON POUR LE DROIT À L'HABITAT (RWDH)

Par Jacqueline Fastrès

C'est à l'occasion d'une journée mondiale de l'habitat, le 06/10/2014, que le Rassemblement Wallon pour le Droit à l'Habitat (RWDH) est né. Il s'est constitué à l'instigation du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP) et rassemble des citoyens, des associations, des fédérations, qui se préoccupent de la question du logement, que ce soit directement sur le terrain auprès des populations ou en seconde ligne, en appui. Chacune de ces composantes, petite ou plus importante, agit de sa place et avec ses moyens, enjeux et missions, pour un logement pour tous.

Sur les fonds baptismaux, le Rassemblement annonce la couleur dans un communiqué de presse : « Complémentaires aux initiatives locales et au-delà des intérêts particuliers en termes de logement, ces acteurs de la société civile travaillent à une concertation et une construction collective pour que le RWDH devienne une force - de veille, d'analyses, d'interpellations, de propositions/recommandations -, un interlocuteur des pouvoirs publics sur les questions transversales majeures de l'habitat en Wallonie/ de l'habiter en Wallonie.

Plus qu'une fédération, ce Rassemblement mettra tout en œuvre pour rendre effectif le droit au logement, et plus largement le droit à l'habitat/l'habiter en Wallonie. POUR TOUS et AVEC TOUS sans distinction et discrimination. »¹

Le 26 février 2016, après quelques mois bien remplis, le rassemblement organisait avec ses membres un séminaire pour explorer son identité collective.

Animateur de la journée, et pour en exposer les enjeux, Jean Blairon proposait une triple définition du terme « Rassemblement » donnée par le dictionnaire Littré :

- action de rassembler ce qui est éparé ;
- réunion de troupe en un lieu déterminé ;
- grand concours de personnes, attroupement.

Cette triple définition permet de poser les questions liminaire de cette journée :

- Au départ de la première définition : comment construire une unité sans perdre sa spécificité ?
- Au départ de la métaphore militaire : comment peser dans un conflit ?
- Au départ du « concours » : quels sont les enjeux de coopération du Rassemblement ?

La méthodologie proposée était la suivante : le RWDH invitait aussi bien des associations membres que des habitants, militants ou non, qui avaient des expériences à faire valoir à propos du logement en tant que droit effectif ; au départ de l'analyse de situations-problèmes rencontrées, les actions entreprises par les personnes ou les associations étaient exposées, de même que les obstacles ou les adversaires rencontrés. In fine, ces exposés devaient pointer les enseignements que ces expériences apportaient au RWDH dans la définition collective de ses enjeux.

1 www.rwlp.be/images/Media/141002_-_RWDH_communicqu%C3%A9_de_presse.pdf

Nous ne reprendrons pas dans cette analyse les débats qui appartiennent au RWDH. Nous nous attacherons par contre à mettre en lumière les enjeux pointés par les divers participants, de leur point de vue et avec leurs spécificités, pour exposer la gamme des choix de collectivisation de l'action qui se présentent au Rassemblement. Au-delà de cette situation concrète, la question de ces choix nous paraît concerner la forme « rassemblement » d'autres types de collectifs.

Nous avons choisi pour ce faire de tenter de prendre du recul à travers une lecture paradigmatique des combats pour le droit au logement. D'une part, plus d'un participant a pointé le changement de paradigme que nous vivons, changement sans doute encore peu perçu ; d'autre part, cette lecture permet de faire l'inventaire des argumentaires mobilisés et des positions que peut prendre la lutte.

LES PARADIGMES, DES « LUNETTES » POUR LIRE LES LUTTES

On doit à Alain Touraine d'avoir analysé l'apparition historique et le développement de trois paradigmes différents qui se sont succédé sans pour autant s'annuler : les paradigmes politique, social et culturel. Le paradigme qualifié de politique l'est parce que les catégories de lecture du monde qu'il privilégie sont politiques : l'idée d'Etat, de souveraineté, de monarchie absolue, de révolution, sont ainsi des catégories politiques. La révolution industrielle a fait naître d'autres catégories de lecture, sociales cette fois: lutte des classes, capital, travail, salariat, etc. Enfin, depuis mai 68, un paradigme culturel s'est fait jour, centré davantage sur l'individu, le développement personnel, les luttes pour l'émancipation, contre la mondialisation, etc.

Dans une analyse précédente, Jean Blairon et Emile Servais ont schématisé les évolutions actuelles de ces paradigmes², tous trois toujours présents dans nos sociétés occidentales, et toujours actifs – le paradigme politique, le plus ancien, étant celui qui a le plus évolué. Nous renvoyons le lecteur à cette analyse pour une description plus développée.

Les débats de la journée du 26 février ont permis aux divers protagonistes de faire état de leurs propres revendications et de la manière dont ils les portaient à travers leurs missions. De toute évidence, les trois approches paradigmatiques se retrouvent dans leurs propos. Nous synthétisons ci-dessous ces témoignages.³

Le paradigme politique

Les habitants permanents qui vivent dans des campings ou des domaines en principe affectés aux loisirs connaissent des difficultés relevant pleinement du paradigme politique. Le Plan Habitat Permanent (HP) que la Région wallonne a déployé depuis 2002 visait un relogement sur base volontaire des personnes qui souhaitaient quitter un type de logement subi, un pis-aller en l'absence de moyens. Or, dit le témoin qui expose la situation, le plan a été mal présenté au départ, mal compris, a suscité beaucoup d'inquiétude voire même d'angoisse. La peur de l'expulsion a plané sur les têtes. A une marginalisation (parfois réelle, parfois fantasmée par le politique) risquait de succéder une intégration forcée à un style de vie dont beaucoup ne voulaient pas, préférant de loin la vie au grand air que « l'enfermement dans un clapier ». Pour beaucoup, en effet, l'habitat permanent était une bonne solution au niveau économique (« On peut obtenir un prêt sur 10 ans, être propriétaire avec peu de moyens »), mais aussi en termes de convivialité et de vie de quartier.

2 J. Blairon et E. Servais, « Education permanente et paradigmes- premières investigation », *Intermag.be*, analyses et études en éducation permanente asbl RTA, septembre 2015, www.intermag.be/522.

3 Nous avons voulu être fidèle aux propos de témoins ; ces propos et les prises de position qu'ils comprennent leur appartiennent. Nous avons mis entre guillemets leurs propos textuels.

Une des grandes difficultés rencontrée dans ce plan était la multiplicité des politiques qui étaient concernées, tant en termes de compétences (urbanisme, politiques sociales, ...) qu'en termes de niveaux de pouvoir (fédéral pour la domiciliation, régional, communal). L'articulation des unes et des autres était rien moins que simple, une avancée sur un plan pouvait bouleverser un autre plan, jusqu'à présenter « des contradictions schizophréniques et devenir un véritable labyrinthe », avec pour corollaire des inégalités de traitement d'un endroit à l'autre. « Cela fait 30 ans qu'on est dans le bricolage, il faut demander une mise en cohérence à chaque niveau de pouvoir, une simplification et une visibilisation pour tous. Il y a une vision théorique de la simplification mais en réalité les politiques ne font que rajouter des couches de lasagne. »

Progressions et régressions se sont succédé. Ainsi, du côté des progressions, on peut citer une mesure qui permet au Gouvernement d'adopter une aide à l'amélioration ou à la création pour des habitations qui ne sont pas considérées comme des logements (comme un chalet) : primes à la réhabilitation, primes « double vitrage » ou primes « énergie »⁴ permettent aux habitants permanents d'accéder aux mêmes droits que les autres propriétaires.

Du côté des régressions, depuis le premier janvier 2016, une loi fédérale a changé la donne en matière de domiciliation dans les zones d'habitat permanent. Auparavant, chaque domiciliation provisoire devenait définitive au bout de trois mois si la commune ne s'y opposait pas. La nouvelle loi rend donc la domiciliation « définitivement provisoire », ce qui est stigmatisant, alors même que les préjugés à propos des « baraquis » avaient diminué petit à petit ; il est bien difficile de se présenter dans une banque pour un prêt avec l'inscription « domiciliation provisoire » sur ses papiers, « comme si vous étiez réfugié chez vous », dit un témoin.

Par ailleurs, les personnalités politiques sont vécues comme habitant une autre planète, déconnectés de la population. Ainsi, les exigences normatives imposées dans les questions de logement (audit énergétiques, normes de salubrité, etc.) sont jugées totalement excessives. « Quand on est en situation de crise, il faut arrêter de faire comme si tout le monde vivait à Uccle. Le politique veut la sécurité, la salubrité, la santé, mais ces normes ne sont pas adaptées à la (vraie) vie des gens. ». Les participants pointent ainsi la fracture entre politiques et citoyens, « Les politiques, autrefois, faisaient de la politique complémentarément à leur travail ; actuellement, ils ont des mandats professionnels, ils ont quitté le milieu de la population. Il faut combattre cette fracture. Il faut garder les gens de la base, ils sont experts. »

Le paradigme social

Certains acteurs présents lors de la journée du 26 février concentrent les luttes dans des registres qui relèvent plutôt du paradigme social ; leurs revendications portent sur des inégalités très prégnantes dans les questions de logement.

Ainsi, l'asbl Relogeas témoigne de la difficulté, pour des personnes précarisées, d'accéder à une offre de logement financièrement réaliste. L'asbl a développé un projet (transit 77) destiné à des personnes victimes de violences conjugales, et dès lors très démunies et en grand désarroi. Il s'agit d'une maison qui leur est réservée et dans laquelle elles peuvent louer une chambre ; c'est donc un système de colocation qui est une bonne alternative à la maison d'accueil (dont le projet pédagogique ne convient pas à tout le monde et peut parfois être très contraignant en termes d'horaires, de participation obligatoire à des groupes de parole, etc.). Il s'agit bien d'un hébergement temporaire et transitoire en vue de retrouver un logement. La solitude est moins prononcée et une solidarité entre pairs est possible, sans être envahissante ; on y trouve la convivialité sans devoir sacrifier son autonomie.

Le problème est que ces personnes sont considérées comme cohabitantes, et comme elles sont toutes allocataires sociales, le fait de cohabiter fait automatiquement diminuer leur revenu, puisque les droits

⁴ Article 22 bis du Code du Logement et de l'habitat durable, décret du 9 février 2012.

ne sont pas individualisés. L'association a donc dû longuement négocier avec les CPAS, l'ONEM, les mutuelles, etc., de manière à faire suspendre les contrôles pendant la période de location. Mais il s'agit de cas par cas, les accords ne valent que pour ce seul projet, et uniquement parce que les personnes n'étaient pas domiciliées dans ce logement, mais avaient une adresse de référence. Sinon, l'ONEM exige des entrées différentes, des boîtes aux lettres séparées, etc.

Par ailleurs, la subdivision de logements est souvent refusée par les communes si les règles urbanistiques ne sont pas respectées (chambres individuelles, salles de bains séparées, etc.) ; « les communes invoquent ce refus par la lutte contre les « marchands de sommeil », mais le prétexte cache souvent l'opportunité de mettre un frein à l'installation de pauvres sur leur territoire. »

Enfin, en matière de co-logement, « tous les ministres ont cherché à mettre leur pierre à l'édifice, mais on se perd dans les législations ; il faudrait à la fois de la régulation et de la créativité politique. »

Or, la colocation peut être une bonne solution pour d'autres types de publics également, comme les jeunes en errance, au sortir des circuits de l'aide à la jeunesse ; cela permet de s'habituer peu à peu à vivre seul, c'est quelque chose qui doit se préparer, l'autonomie n'est pas donnée à tout le monde. Mais on se heurte là aussi à la non-individualisation des droits. Est-on condamné à la ruse, au louvoiement, voire au soudoiement ? Doit-on dépendre des risques pris par certains agents des services de l'Onem, du policier de quartier etc., qui ferment les yeux pour un temps ? « Comment échapper à la double peine, celle de la perte de revenu et celle de la non-individualisation des droits ? »

Les Equipes populaires quant à elle se sont attaquées à la question des loyers.

Une loi de 2007 oblige l'affichage des prix des loyers (les prix n'étaient généralement pas mentionnés dans les annonces, et il était coûteux de s'en enquérir). Mais la loi n'a guère été respectée. Les Equipes populaires ont donc mené une campagne en appliquant des autocollants partout où le prix n'était pas affiché, d'abord à Bruxelles puis en Wallonie, avec d'autres associations

Les communes peuvent sanctionner le non-affichage, mais elles disent souvent qu'elles ont autre chose à faire. Peu de communes inscrivent le respect de cette obligation dans le règlement de police. Les agences immobilières ne réagissent que si elles ont des amendes. « Le secrétaire d'état à la lutte contre la pauvreté Philippe Courard a voulu, dans le cadre de son mandat, considérer le non respect de la loi comme une incivilité, mais n'a pas été suivi. » La protection des consommateurs ne peut pas être invoquée non plus. « La propriété privée est sacrée, mais elle ne devrait l'être que dans les limites de l'intérêt général. »

Au-delà, la régulation des loyers est un autre combat. Il n'y a pas de règles pour déterminer les loyers, il faut des balises pour identifier des échelles de prix raisonnables qu'on ne pourrait dépasser.

Souvent, pour lutter contre les insalubrités, des propriétaires engagent des travaux, au terme desquels ils en profitent pour doubler le loyer. Il n'est pas rare que des kots pour personnes précarisées se louent au prix d'appartements plus grands. On trouve des immeubles subdivisés en plusieurs petits kots qui se louent à 450€/mois.

Il y a souvent des critères d'exclusion dans les annonces de location (« pas de CPAS », « femmes uniquement », etc.). Le Centre pour l'égalité des chances a réalisé un baromètre de la discrimination au logement. Des luttes sociales sont menées par plusieurs acteurs, chacun dans son cadre, les fédérer davantage pourrait être utile.

Le paradigme culturel

Un exemple d'habitat léger développé par une participante nous fait toucher cette fois à des aspects plus culturels. Elle vit en roulotte, dans un habitat groupé, installé en location sur un terrain privé agricole. En zone agricole, il ne peut y avoir d'autres bâtiments que la ferme, c'est la raison pour

laquelle le fermier ne peut louer que des parcelles de jardin. Le groupe s'est constitué une charte de vie commune, mais qui n'a aucune valeur. Ce type d'habitat alternatif souffre d'une mauvaise image ; des dénonciations verbales ont entraîné l'obligation pour le groupe de quitter ce terrain, car l'urbanisme exige la réhabilitation des terres agricoles. Le groupe se cherche une autre commune qui pourrait l'accepter.

Habiter en roulotte, c'était « un choix naïf mais conscient » que cette personne a fait à 26 ans (elle en a 36). Il importe pour elle de transmettre l'importance et la cohérence de cette façon d'habiter, qui correspond à des besoins : besoins d'un environnement naturel, besoins professionnels (elle est sculpteur, elle a besoin de nourrir sa créativité), loyer soutenable, proximité et possibilité de liens sociaux, éthique de vie, etc. Pour elle, c'est une question de génération, un indicateur de la façon dont on doit bouger pour le travail, pour s'adapter à des situations familiales mouvantes. Elle fait partie de la classe moyenne, mais les gens de sa génération se précarisent, et l'habitat alternatif, malgré sa mauvaise réputation est une vraie solution. « Des gens sont prêts à s'engager : il y a 15000 personnes en Wallonie qui habitent différemment ; les gens sont touchés par la forme d'habiter. »

L'habitat alternatif est considéré comme précaire, comme bidonville ; le politique ne veut pas comprendre que ça peut être une solution pour les gens, et beaucoup de citoyens ont peur de ce qui est différent. Il y a un travail à faire pour que le citoyen lambda soit rassuré, pour avoir le soutien de la population. Il faut un « appel à considération » pour des gens qui montrent de la créativité dans l'habitat. Et que cette créativité puisse être reconnue comme œuvrant à une solution, et non comme un problème. En effet, quand on est au chômage, travailler à son habitat n'est pas permis, c'est considéré comme du travail au noir, et il faut rester disponible pour le marché de l'emploi. Le paradoxe de l'état social actif se déploie : « il faut s'activer, mais pas trop, et surtout pas pour une solution. » La maison est vécue uniquement dans sa valeur marchande, mais « habiter, c'est des briques et des gens ; il faut sortir le logement d'une logique de marché. »

QUELS CHOIX STRATÉGIQUES POUR LE RWDH ?

L'objectif du RWDH en invitant ses membres à cette journée était de définir de manière collégiale les contours de l'identité collective du Rassemblement. Au terme des témoignages et des ateliers, se dégage une peinture des choix stratégiques qui seront les siens.

La première question est : quel type de réseau le Rassemblement veut-il devenir ?

Pour éclairer cette question, nous nous baserons sur la typologie du travail en réseau que nous avons élaborée sur base de notre travail de terrain dans les associations.⁵ Nous avons identifié 7 types de réseaux ; deux d'entre eux nous semblent pertinents dans le cas du RWDH ; leur degré d'ambition est cependant différent.

- Le réseau de coordination est un type de réseau qui a comme centre de gravité **la réflexion** (stratégique et opérationnelle) sur les pratiques et les problématiques. Il se réfère plutôt à la première définition du Littré que nous avons adoptée : il rassemble ce qui est épars, sur un territoire donné, qui peut être local mais aussi plus large. Le réseau de coordination vise en effet à mettre ensemble des acteurs variés, parfois même jusqu'à l'hétéroclisme, dont les objectifs, le poids, les missions, les marges de manœuvre peuvent être variables, mais qui ont une préoccupation en commun. Cette préoccupation peut être centrale dans leur identité, mais elle peut aussi être périphérique, ou apparaître comme un élément collatéral qui pèse sur leur

5 J. Fastrès, « Typologie du travail en réseau », *Intermag.be*, analyses et études en éducation permanente asbl RTA, août 2009, <http://www.intermag.be/91>.

action.

En se mettant ensemble, ces protagonistes cherchent à élargir leur champ de vision, étoffer leurs connaissances, se nourrir de celles des autres, penser en commun des actions, des recherches, des projets ; mais ils cherchent aussi à collectiviser leurs ressources, éviter la dispersion, l'isolement, l'affaiblissement, voire l'épuisement.

- Le réseau de mobilisation a quant à lui comme centre de gravité **l'action** et s'apparente davantage aux définitions plus offensives proposées par Littré. Il se crée lorsqu'apparaît la nécessité de se mettre ensemble pour manifester un désaccord sociétal, de porter une question publique et d'imposer à l'agenda politique l'analyse d'un problème. Il fait du lobbying social pour porter un projet-visée de grande envergure, qui nécessite d'être imposé largement afin d'aboutir à des changements. Il vise un secteur tout entier, un type de population, sur un territoire très large, voire de manière extra-territoriale.

Le degré d'ambition de ces deux types de réseaux n'est pas identique, on le voit. Le réseau de coordination est tourné vers l'interne, il nourrit ses membres et les renforce, il permet de donner de la force aux combats de chacun. Dans cette configuration, le RWDH serait un ensemblier, un lieu où les membres pourraient capitaliser des expériences, chercher des expertises (« on n'est pas des avocats », disent certains), se connecter entre eux pour des partenariats ponctuels, s'appuyer sur une politique de visibilité.

Dans le réseau de mobilisation, c'est l'inverse : la visée est externe, chacun des membres doit donner de sa force à la mobilisation. Dans cette configuration, le RWDH serait plus locomotive que base arrière, s'impliquerait dans le rapport de force.

La seconde question est : dans quel(s) registre(s) paradigmatique(s) le rassemblement va-t-il s'investir ?

Deux possibilités se présentent, qui, elles non plus, ne comportent pas le même degré d'ambition :

- Dans l'optique d'une **juxtaposition des paradigmes**, chaque membre du Rassemblement agit dans le paradigme qui lui convient, avec son histoire, ses spécificités, sa sensibilité, ses choix institutionnels ; le Rassemblement a alors un rôle d'aiguillon et de base arrière pour chacun là où il est, de visibilité des luttes additionnées, de chambre d'amplification.
- Dans l'optique d'une **articulation des paradigmes**, l'ambition est plus importante. Le droit à l'habitat, on l'a vu, traverse les trois paradigmes, mais en relisant les exemples avancés, on s'aperçoit qu'à côté du paradoxe principal, les deux autres sont souvent présents. Articuler les luttes de manière transversale nécessite alors que chacun accepte de s'ouvrir aux paradigmes qu'il ne pratique pas, ou peu, d'habitude.

Pour résumer les positions possibles, nous pouvons les schématiser autour de deux axes, ayant chacun un pôle faible et un pôle fort.

Implication faible	Implication forte
Réseau de coordination Juxtaposition des paradigmes	Réseau de mobilisation Articulation des paradigmes

Il va de soi qu'il s'agit là d'une représentation schématique, et que les degrés d'ambition peuvent changer au cours du temps.

Un dernier paramètre doit être ajouté aux précédents : la participation des habitants. Tous les membres du RWDH ne la pratiquent pas, mais pour le Rassemblement en tant que tel, elle paraît indispensable, et on ne peut se contenter de l'alibi du simple témoignage. « Toutes les petites victoires ont été obtenues avec la participation des gens. »

Au-delà de sa spécificité, cet exemple de réflexion autour de l'identité d'un rassemblement montre l'importance d'identifier finement dans quel(s) registre(s) les forces seront utiles, utilisables, utilisées. Il importe en effet de pouvoir faire mouvement sans corporatisme, pour que le tout puisse constituer plus que la somme des parties.



Pour citer cette analyse

Jacqueline Fastrès, « Droit à l'habitat : Quels choix stratégiques pour le Rassemblement Wallon pour le Droit à l'Habitat (RWDH) », *Intermag.be*, analyses et études en éducation permanente, RTA asbl, mai 2016, www.intermag.be/565.